

# SÉANCE DU 12 Juillet 2010

Le douze juillet deux mille dix à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique SAUZEDE, Marie Sabine FOREST MUR, Danielle CANTIE, Lise SIMON, Muriel GAXIEU, Véronique FAVRY, Messieurs Jérôme FERNANDEZ, Philippe NEUVILLE, Etienne MERVOYER, Steven HAYTER, FLANDIN Marc, Roland SIRE, David FERNANDEZ.

Absents excusés : Madame Sandrine MATEO donne procuration à Monsieur FLANDIN Marc.

Secrétaire de séance : Madame Véronique SAUZEDE

## ORDRE DU JOUR :

- Régime des plantations en traversée d'agglomération.
- Motion de soutien à la mise en œuvre d'un pôle de traitement et de valorisation des déchets à Lassac et à la démarche du SYDOM 11.
- Création du syndicat audois d'énergies.
- Modification des statuts de la Communauté des Communes.
- Approbation achat d'illuminations de Noël (Société Brachère).
- Approbation reconduction ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 100.000 €.
- Réhabilitation de la maison PECHOU (1<sup>ère</sup> tranche année 2010- Appel d'offres).
- Arrêté passage du Tour de France le 18 Juillet 2010 (Sprint intermédiaire).
- Avancement travaux en régie (SIVOM – COMMUNE), plateau sportif, appartement du Presbytère....
- Avancement dossiers subventions et études diverses.
- Avancement installation WIFI.
- Avancement alimentation EDF antenne-relais orange / renforcement réseau d'eau secteur Madame et Chemin du Viala.
- Avancement alimentation EDF et eau, Marc IGLESIAS Chemin de Bergue.
- Régime fonctionnement des WC publics.
- Questions diverses.

### **I - Régime des plantations en traversée d'agglomération :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la demande du Conseil Général, il convient de prendre une délibération quand au régime des plantations en traversée d'agglomération.

Après avoir estimé les avantages et les inconvénients, il a été décidé à l'unanimité que la commune laissait la responsabilité du régime des plantations à la charge du Département.

Une délibération sera prise dans ce sens.

### **II - Motion de soutien à la mise en œuvre d'un pôle de traitement et de valorisation des déchets à Lassac et à la démarche du SYDOM 11 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier qui lui a été adressé, relatif à la mise en œuvre d'un pôle de traitement et de valorisation des déchets sur le site de Lassac.

Il rappelle que le projet du site de Lassac fait l'objet de plusieurs recours et procédures, tant sur le plan administratif que pénal et que le coût du projet connu à ce jour est non définitif et exorbitant.

Après concertation, devant la désinformation de ce dossier, il est convenu qu'une motion de soutien ne pourrait être prise en compte qu'après un complément d'informations.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

### **III – Création du syndicat audois d'énergies et dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE) de Granes :**

Monsieur le Maire donne lecture du Conseil Municipal de la délibération du SIE de Granes en date du 9 Juillet 2010, relative à la dissolution du Syndicat au 31 Décembre 2010. Il précise que cette décision s'inscrit dans le contexte du projet de création d'un syndicat mixte départemental dénommé « Syndicat Audois d'énergies ».

Ce syndicat a pour but de centraliser les projets en régime rural des communes sur plusieurs cantons, afin d'en faciliter notamment les démarches administratives.

Monsieur le Maire indique que la Commune perdra le bénéfice de la taxe d'électrification mise en place récemment, et qui représentait un coût d'environ 2.000,00 € annuel.

L'adhésion à ce syndicat fait l'objet d'une avance de trésorerie de 750,00 €, qui sera remboursée sur deux ans.

Après en avoir délibéré, il propose que deux délégués soit désignés pour représenter la Commune : Monsieur Philippe NEUVILLE, titulaire et Monsieur Gilbert SIMON, suppléant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'intégration de la Commune au sein du futur syndicat départemental d'électrification.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **IV – Modification des statuts de la Communauté des Communes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre une délibération relative à la modification des statuts de la Communauté des Communes.

Il convient d'ajouter des compétences sur divers points, entre autres :

- l'aménagement des espaces,
- la création et la mise en place de forum (emploi...),
- l'agencement et la création d'une maison de santé,
- l'étude sur la revalorisation de nos forêts.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **V – Approbation achat d'illuminations de Noël (Société Brachère) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un devis a été demandé à la Société Brachère, pour l'achat d'illumination concernant le centre du village, Promenade du Château Fort.

Le devis pour l'achat de dix ensembles d'illuminations fixes, 2,50 mètres, différentes (5 de chaque), avec fixation, s'élève à la somme de 3.994,00 € HT, soit 4.783,28 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces illuminations viennent en complément de celles achetées précédemment et parfaîtront le Tour du Fort.

Madame Lise SIMON demande s'il est prévu un achat d'illumination pour le Pont.

Monsieur le Maire lui précise que ces illuminations seront pour le centre du village, et que le prochain achat d'illuminations au titre de 2011 pourrait concerner le Pont et d'autres endroits à définir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet achat.

**VI – Approbation reconduction ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 100.000 € :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, malgré une trésorerie très saine, il convient de reconduire la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 100.000,00 €, les taux étant à la baisse, de 2,43 % en 2009 à 1,43 % en 2010.

Celle-ci pouvant s'avérer utile pour faire face aux investissements lourds (raccordement du hameau de Brézilhau à la STEP de Ramounichoux et construction de l'école maternelle).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives ad'hoc.

Une délibération sera prise en ce sens.

**VII – Réhabilitation de la maison PECHOU (1<sup>ère</sup> tranche année 2010 - Appel d'offres) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux devis ont été demandés auprès des Ets MARIN à Campagne Sur Aude et des Ets MARTY à Nébias.

Le devis des Ets MARIN est le moins disant et il s'élève à la somme de 25.486,00 € HT, comprenant le gros œuvres sur deux étages avec plancher, plafond en ourdi et murs intérieurs détruits.

Cependant, vu les nouvelles règles sur la mise en concurrence des entreprises, il est nécessaire de constituer un dossier d'appel d'offres pour tous travaux supérieurs à la somme de 4.000,00 € HT.

Le Conseil approuve à l'unanimité, un dossier d'appel d'offre va être monté.

**VIII – Arrêté passage du Tour de France le 18 Juillet 2010 (Sprint intermédiaire) :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Tour de France passera dans notre commune le Dimanche 18 Juillet 2010, avec sprint intermédiaire au niveau du restaurant « Le Relais de la Haute Vallée ».

La mise en place de barrières de protection est nécessaire à cet endroit. Ces barrières seront placées à 11 h le jour même.

Monsieur le Maire indique que la circulation sera coupée à partir de 12 h et rétablie ¼ d'heures après le passage de la voiture balai.

La caravane publicitaire est attendue à partir de 13 h 30 et la course entre 14 h 35 et 14 h 59.

Monsieur le Maire demande si quelques membres du Conseil peuvent être présents le matin vers 10 h pour aider à l'installation.

**IX – Avancement travaux en régie (SIVOM – COMMUNE), plateau sportif, appartement du Presbytère.... :**

**Travaux effectués par le SIVOM :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel du SIVOM est en période de congés fin Juillet et que les travaux reprendront à compter du 23 Août.
- Concernant l'enfouissement de la gaine électrique et du tuyau d'eau pour le renforcement du réseau « Madame » et « Chemin du Viala », les travaux sont prévus début Septembre.
- Alimentation en eau Marc IGLESIAS, Chemin de Bergue : travaux fin Septembre.
- Alimentation en eau Jean-Louis PONT, Chemin des Echarts : le permis de construire a été délivré, les raccordements eau, EDF, France Télécom sont à l'étude.
- Pose de la grille du plateau sportif : elle sera réalisée fin Juillet.
- Clôture du réservoir d'eau : attente d'une éventuelle subvention.
- Finition du barbecue avec muret : ces travaux reprendront en octobre.

### Travaux effectués par les employés communaux :

- Entretien des espaces verts.
- Nettoyage des plateaux de tri sélectifs.
- Réparation de l'arrosage intégré autour de la Mairie
- Arrosage des plantations communales, trois fois par semaine.
- ✕ - Concernant le logement du Presbytère, reste à réaliser les peintures murale et la pose d'un volé<sup>e</sup> extérieur par Monsieur André LAFAILLE. Le montant du loyer est fixé à 300,00 € mensuel. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Gilbert DUFIS a fait acte de candidature pour la location à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010. Aucune objection du Conseil pour l'établissement du bail.
- Déplacement du monument aux Morts avant la fin d'année : la réalisation d'une dalle est prévue début Septembre.
- Démontage du bâtiment de l'école fin Août par une entreprise qualifiée. Une procédure d'appel d'offres est en cours. La nouvelle école doit être fonctionnelle pour l'année 2011.

### **X - Avancement dossiers subventions et études diverses :**

Concernant la réhabilitation du centre du village (Tour du Fort), un premier projet du Cabinet CETUR sera disponible à partir du mois de Septembre.

Concernant les travaux sur la RD118, traversée du village, une réunion est prévue avec les membres du Conseil Général et le Cabinet CETUR, début Septembre. Les travaux relatifs à la pose de gaines EDF, Eau, Télécom et la création d'un pluvial resteront à la charge de la commune.

### **XI - Avancement installation WIFI :**

Monsieur Roland SIRE indique que l'installation WIFI sera opérationnelle en Septembre.

Une antenne relais a été installée sur la toiture de l'église pour le Village et une antenne relais est en cours d'installation à Campagne les Bains. Un petit problème lié à l'implantation d'un poteau chez un particulier a retardé son installation.

Concernant l'école numérique, deux devis ont été demandés : Société SBX à Limoux et SARL SIGMA MEDITERRANEE à Carcassonne. L'installation portera sur huit grands micros avec extension possible, d'un tableau sur roulette pour faciliter le déplacement entre les classes, une formation du personnel de l'Education Nationale. Les packs de cours, d'un coût d'environ 1.000,00 € chacun, seront pris en charge par l'Education Nationale. Un pack de maintenance modulable de 650,00 € annuel en sus de l'installation est préconisé.

Monsieur Roland SIRE informe le conseil que l'instituteur de maternelle, durant la durée des travaux, demande qu'un personnel lui soit octroyé en renfort durant la sieste des petits qui se fera dans la garderie. Ce personnel effectuera 2 h 30 par jour, soit 10 h par semaine. Ces heures devraient être octroyées de la façon suivante :

- Madame Laurence FABRY : 6 heures
- Madame Florence FERNANDEZ : 4 heures.

### **XII - Régime fonctionnement des WC publics :**

Les WC publics sont ouverts en continu. Au besoin, ils pourraient être ouverts le matin à partir de 8 h 30 et fermé le soir à 17 h 30 (horaire du personnel communal).

La décision sera prise en cours d'été.

### **XIII - Questions diverses :**

#### Branchements plombs :

Monsieur le Maire informe le conseil que 99 branchements plomb sont encore à changer sur la commune pour un coût de 142.000,00 €.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 400,00 € par compteur par L'Agence de l'eau et 200,00 € par compteur par le Conseil Général, soit 59.400,00 € de subvention pour 82.600,00 € à la charge de la commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité la nécessité d'effectuer ces travaux et de solliciter les financements habituels pour obtenir des subventions.

Une délibération sera prise en ce sens.

#### Problème de personnel :

Monsieur le Maire informe le Conseil, sur la nécessité de recadrer le fonctionnement du service technique et de redéfinir chacun au sein de l'équipe.

Il indique qu'en accord avec Monsieur Alain FERNANDEZ, ce dernier va prendre la responsabilité du service technique. Une réunion sera organisée très vite afin d'indiquer le rôle de chacun au sein du service et de rappeler chaque personnel à ses responsabilités.

Une note de service sera établie dans ce sens, commentée, puis remise après émargement à chaque agent.

#### Salaire de Madame Jeanine MARIN :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, lors du départ à la retraite de Madame Jeanine MARIN, son salaire du mois de Janvier lui a été réglé en totalité, soit un surplus de 505,00 €.

Madame Marie-Sabine FOREST/MUR précise que Madame Jeanine MARIN perçoit une retraite de 750,00 € mensuel.

A l'unanimité, le Conseil demande qu'il ne lui soit pas demandé le remboursement de cette avance.

Mesdames Marie-Sabine FOREST/MUR et Danielle CANTIE demandent qu'un pot de départ soit organisé par la Mairie pour la remercier des services rendues.

Mesdames Lise SIMON et Muriel GAXIEU précisent que Madame Jeanine MARIN s'investie toujours dans la vie de l'école malgré son départ à la retraite.

#### Contrat de Madame Sabine MAUGARD :

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'avis donné par la commission personnel qui s'était réunie le 4 Janvier 2010 dans le cadre de la mise à plat des contrats des personnels sous contrat, le contrat en CDD de Madame Sabine MAUGARD sera transformé en Contrat à Durée Indéterminée à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2010, pour le même nombre d'heures.

Un contrat établi dans les règles de l'art sera soumis à la signature des parties co-contractantes avant le 1<sup>er</sup> Septembre 2010.

#### Club de gymnastique de Quillan :

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention du Club de Gymnastique de Quillan. Plusieurs enfants y sont inscrits.

A l'unanimité, il est convenu d'attendre les demandes de 2011, le budget 2010 étant bouclé.

### Commémoration du 14 Juillet :

Un dépôt de gerbe au Monuments aux Morts sera effectué. Rendez-vous à la Mairie à 11h pour former le cortège. Un apéritif sera offert au Foyer, en extérieur.

Monsieur le Maire informe qu'il a commandé un petit buffet à « Bruno et Nathalie », nos nouveaux bouchers-charcutiers-traiteurs depuis le mois de février.

### Festival International de Folklore en Pyrénées Audoises :

Madame Danielle CANTIE informe le conseil que la troupe de l'URUGUAY se produira en soirée le jeudi 29 juillet 2010 sur la place du Foyer.

La sonorisation et l'éclairage du spectacle sont à la charge de la Mairie.

Une délibération sera prise concernant l'organisation de cette manifestation.

### Jeux pour enfants :

Madame Lise SIMON demande où en est l'avancement de l'aménagement du parc avec jeux enfants.

L'achat de jeux est reporté pour l'instant, car la Mairie se chargera de procéder à l'installation des jeux, ainsi l'investissement sera réduit de 50 %.

### Accès parking bord d'Aude :

Madame Danielle CANTIE demande à ce que le panneau de "Sens Interdit" soit enlevé, afin de faciliter l'accès au parking du bord d'Aude.

Les avis étant partagés, il est décidé de laisser les choses en l'état.

### Aménagement parking, espace loisirs :

Monsieur David FERNANDEZ fait part du devis de l'ONF, pour un montant de 14.318,51 € HT (5 tables avec bancs intégrés). Ce devis est trop élevé.

Monsieur Steven HAYTER indique que l'achat du matériel par la commune, avec pose par le personnel communal revient à un moindre coût :

- 5 tables avec bancs (dont une pour handicapé), 6 bancs et une table pour le parking pêcheur : 4.000,00 €
- une barrière en bois pour parking pêcheur : 680,00 €
- une barrière en bois pour sécuriser l'accès rivière en fin de rue immeuble TISSEYRE : 90,00 €.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur Steven HAYTER qui présentera début Septembre un chiffrage précis de la dépense.

Monsieur David FERNANDEZ indique que le fait que Monsieur Marc IGLESIAS stationne son tracteur sur le parking des pêcheurs va poser problème : boue à l'endroit où il sera stationné et problème du poids qui détériorera le revêtement du parking. Le maire s'entretiendra du sujet avec l'intéressé.

Messieurs David FERNANDEZ et Roland SIRE demandent si la pose d'une vidéo surveillance au niveau des parkings serait envisageable afin de prévenir des dégradations et les vols éventuels qui pourraient survenir sur les voitures y stationnant. Monsieur le Maire précise que l'investissement n'est pas à la fois en adéquation avec les nuisances constatées et les risques encourus.

Bibliothèque municipale :

Monsieur Steven HAYTER demande que chaque conseiller s'abonne à la bibliothèque afin que celle-ci perdure.

Accord sur ce point de chaque conseiller.

Grilles de protection :

Monsieur Steven HAYTER indique qu'une grille doit être posée sous la voûte du presbytère, en face du café, les boîtes aux lettres des appartements ayant été saccagées à plusieurs reprises.

Un devis a été demandé à Messieurs GILLET et THARIN.

Le devis de Monsieur THARIN, pour un montant de 2.000,00 € a été retenu.

Monsieur Steven HAYTER indique qu'une grille doit être posée dans l'église, au niveau de l'escalier d'accès au clocher, au vu de sa dangerosité.

De même, Monsieur Roland SIRE indique que, suite à la pose de l'antenne WIFI sur la toiture de l'église, il convient d'interdire l'accès au clocher.

Un devis a été demandé à Messieurs GILLET et THARIN.

Les amis de Saint Sébastien seront rencontrés pour leur soumettre ce projet et savoir s'ils souhaitent y participer financièrement.

Monsieur Steven HAYTER demande à ce que les clefs de l'église soient déposées au café du village, afin que toutes personnes désirant la visiter puissent y accéder.

Les clefs sont actuellement en possession de Madame VALLET, qui fait visiter de son côté, la commune peut prêter une clé comme elle l'a toujours fait aux particuliers qui en font la demande et qui laissent, en échange, une pièce d'identité.

Décisions modificatives du budget 2010 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de décider de deux décisions modificatives du budget 2010 concernant la M14.

En effet, les sommes inscrites sur le budget ne sont pas suffisantes pour régler la facture aux ETS ROBERT concernant des travaux d'électrification (Avenue du Languedoc), de l'achat du système de l'école numérique rurale ainsi que la dernière facture du bureau d'études ADRET concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Deux délibérations seront prises en ce sens.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left side, there are approximately seven signatures, some of which are crossed out with a diagonal line. On the right side, there is one signature that appears to be a circular scribble, possibly representing the Mayor's signature. The signatures are written in a cursive, somewhat illegible style.